

Jean-Baptiste André Godin à André Guettier, 28 février 1877

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 2 p. (259r, 260r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Guettier, 28 février 1877, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49239>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 février 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Guettier, André \(1817-1894\)](#)

Lieu de destination 232, rue Saint-Antoine, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la fabrication des pièces creuses en fonte n'ayant qu'une seule ouverture. Godin cite la page 265 de l'édition de 1858 du *Traité de la fonderie* d'André Guettier et demande à ce dernier des précisions sur le moulage des pièces creuses. Il explique à Guettier que des brevets revendiquent cette technique

comme nouvelle alors qu'elle existe depuis les temps les plus reculés, et il lui demande si on peut considérer que la technique se trouve dans le domaine public.
NotesLieu d'expédition : l'adresse est celle du siège parisien de la Société anonyme des fonderies et ateliers de construction de Tergnier-Fargniers (Aisne), dirigée par André Guettier.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonte](#), [Industrie](#)

Œuvres citées [Guettier \(André\), *De la fonderie telle qu'elle existe aujourd'hui en France et de ses nombreuses applications à l'industrie*, 2^e éd., Paris, Lacroix et Baudry, 1858.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Guise le 18. février 77 259

Monsieur Guilletot.

J'ai sous la main votre "Traité de la fonderie", édition de 1858, et je trouve en tête de la page 265, à propos des pièces creuses n'ayant qu'une seule ouverture, ces mots :

" Si les noyaux ne doivent pas traverser les pièces et être soutenus des deux côtés, il est bon de leur donner des portées qui, par leur longueur, permettent de les assujettir solidement en leur servant de contre-poids."

Vous me rendriez un véritable service si, en raison de votre grande pratique en fonderie, vous pouriez m'indiquer dans quelles circonstances les portées des noyaux servant au moulage des pièces creuses à une seule ouverture ont servi de contre-poids aux noyaux pour les assujettir solidement dans le moule.

Cette idée que je considère comme du domaine de la pratique de la fonderie depuis des temps les plus reculés, est néanmoins redébattue comme nouvelle dans des écrits qui n'ont d'autre mérite que de créer des embarras à l'industrie, en servant à mon-

poliser des procédés qui sont du domaine public.

Noshe notoriété et les expressions si claires dont vous nous êtes servi dans notre ouvrage au sujet de la portée servant de contre-poids, n'engagent à recevoir à nous, espérant que vous me pourrez donner des renseignements propres à me faire comprendre dans quelles limites la portée faisant contre-poids au noyau peut être considérée comme du domaine public?

Je vous remercie par avance des conseils que vous vaudrez bien me donner et je serais heureux de vous rendre pareil service à l'occasion.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon entière considération.